

## Société Lyonnaise d'Histoire de la Police

### *La Lettre*

2017/3 & 2018/1 N° 23 & 24



1

### **Sommaire :**

Éditorial (p.2), activités de l'association (p. 3-5), législation – jurisprudence – documentation (p.6-8) mouvements préfectoraux (p.9), recrutements – formations – équipements (p.9-10), sélection de livres - salons (p.11-13), à l'honneur (p.14), histoire et mémoire (p.14-15), newsletters – sites Internet (p.16-17), bulletin d'adhésion (p.18)

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017

*Lettre d'information* 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

Twitter  [@slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)

## Édito

### Valeurs

Il y a 75 ans, très précisément, le 13 janvier 1943, le commissaire de police Jean Philippe, en fonction au 7<sup>e</sup> arrondissement de Toulouse, adressait sa lettre de démission à l'intendant de police. « *Durant l'année écoulée, ayant l'honneur de servir sous vos ordres, j'ai eu l'illusion de servir mon Pays ; aujourd'hui – et en toute conscience – j'estime que la tâche qui m'incombe m'est imposée par une Administration servile qui se vautre dans la défaite. En conséquence, trop loyal pour vous trahir, je considère qu'il ne m'est plus possible de vous affirmer mon dévouement. Peut-être me répondrez-vous que je suis lié par un serment librement consenti : ce serment, je l'ai prêté à un Chef d'État incarnant la France ; en fait, c'est à la France et à Elle seule que j'ai juré fidélité. [...] mais selon mon Idéal et la seule loi qu'un Français puisse admettre ; celle de l'Honneur.* » Il refusait de souiller son uniforme et d'arrêter des israélites « qui ont droit au bonheur et à la vie autant que M. Laval lui-même ». Ce Lyonnais de naissance, sous le pseudo de *Basset* et la fausse identité de René Loué, officier de réserve, agent du réseau belge *Sabot*, était chef régional d'*Alliance* pour le Sud-Ouest. Le 28 janvier, il était arrêté par la Gestapo, conduit à Paris, torturé, condamné à mort à Fribourg et exécuté avec 14 membres d'*Alliance*, le 1<sup>er</sup> avril 1944 à Karlsruhe, allant à l'exécution un tissu rouge à l'emplacement du cœur et chantant la Marseillaise. Son épouse qui l'assistait a été déportée ; elle a été rapatriée. Il a été reconnu Juste en 1995.

Mi-décembre dernier, l'institut Yad Vashem octroyait le titre de Juste parmi les nations au gardien de la paix, Charles Létoffé du commissariat de police de Soissons. Il a rejoint dans cet hommage en humanité les 53 policiers et 14 gendarmes déjà honorés.

Qui se souvient de l'engagement de ces deux policiers ? La cérémonie très récente de Soissons n'a pas dépassé, semble-t-il, le cadre local.

Ils sont le symbole du courage, du dévouement, du devoir, de l'abnégation, de l'honneur et de l'esprit républicain. A l'instar de centaines d'autres qui ont fait leur devoir dans de multiples circonstances, y laissant pour certains leurs vies.

Le moment de l'émotion passé, les honneurs rendus, ils tombent peu à peu dans l'oubli jusqu'à disparaître totalement. Ils sont rentrés dans l'Histoire. Leur Mémoire doit être préservée, faire trace. Ils doivent rester, être présents.

Ces hommes, ces femmes, ce sont des anciens mais aussi des contemporains, ils sont autant de racines qui ancrent et alimentent les valeurs de la Police nationale.

Tel est notre vœu, notre engagement : poursuivre, amplifier, valoriser ce travail d'Histoire et de Mémoire et le transmettre.

Michel Salager

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

Twitter  @shistopol

## Activités et travaux de l'association

### Articles en ligne.

La nouvelle page d'accueil du site [www.slhp-raa.fr](http://www.slhp-raa.fr) avec le logo de l'association et un graphisme épuré.



Derniers articles mis en ligne.

L'alimentation des CRS. Le premier règlement de 1946.

[http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/alimentation\\_crs.pdf](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/alimentation_crs.pdf)

L'ancêtre du dispositif « Sentinelle » à Lyon, en 1800.

[http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Sentinelle\\_an\\_8.pdf](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Sentinelle_an_8.pdf)

L'organisation de la police lyonnaise, première police d'État en France, il y a 130 ans.

[http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/police\\_lyon\\_130ans.pdf](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/police_lyon_130ans.pdf)

Retour sur la catastrophe de Fourvière de 1930. 4 policiers tués, 19 sapeurs-pompiers et 16 habitants.

[http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/article\\_catastrophe\\_fourviere.pdf](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/article_catastrophe_fourviere.pdf)

Le discours du Président de la République aux forces de l'ordre.

[http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/18\\_10\\_Discours\\_PR\\_aux\\_%20forces\\_de\\_securite\\_interieures.pdf](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/18_10_Discours_PR_aux_%20forces_de_securite_interieures.pdf)

La nouvelle loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

[http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/loi\\_terrorisme\\_30102017](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/loi_terrorisme_30102017)

L'octroi du titre de Juste parmi les nations au gardien de la paix Charles Létoffé du commissariat de police de Soissons.

[http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/charles\\_letoffe\\_juste2017.pdf](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/charles_letoffe_juste2017.pdf)

<https://itinerairesdememoire.com/2017/12/11/hommage-a-charles-letoffe-1896-1979-ceremonie-dun-juste-parmi-les-nations-soissons-10-decembre-2017/>

Vœux

[http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/voeux\\_2018\\_2.pdf](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/voeux_2018_2.pdf)

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017

*Lettre d'information* 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

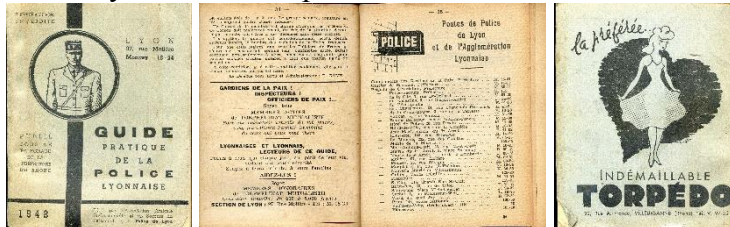
Twitter  [@slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)

## Au fil de l'Histoire

**Compte Twitter @slhistopol (Histoire Police)** - accès direct par le site Internet -.

Réseau social adapté à la communication ponctuelle, à l'information en temps réel et à la diffusion de documents, images, courtes publications propices à créer un véritable fil de l'histoire et de la mémoire.

Quelque 300 twits : *Guide pratique de police 1948*. Guide de poche inspiré des annuaires et almanachs, édité par les organismes sociaux de la police lyonnaise et destiné aux policiers et aux citoyens et dont le produit de la vente abondait les œuvres sociales.



Actes de courage et de dévouement et symbolique - Catastrophe de Fourvière 1930 (relais de l'étude sur le site).- Série dans le rétro : les commissariats de police, les photos de personnels, des départements de la région : Cartes diverses, uniformes de policiers, véhicules, motards, etc - Policiers tués en service. Grandes affaires criminelles : L'assassinat du patron de Black et Decker. Décembre 1974 : le gang des lyonnais ;



Emissions TV : *L'Art du Crime – Petits meurtres en peinture* avec pour cadre l'OCBC.

<http://seriestv.blog.lemonde.fr/2017/11/15/lart-du-crime-petits-meurtres-en-peinture/>

l'OCBC, Office central de lutte contre le trafic de biens culturels de la DCPJ

<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Judiciaire/Lutte-contre-la-criminalite-organisee/Office-central-de-lutte-contre-le-traffic-de-biens-culturels>.

- Saint-Martin, patron des policiers - La première révolte des Canuts et le préfet Bouvier-Dumolart et aussi des articles d'histoire générale ou concernant la Gendarmerie, la Douane, l'Armée, le patrimoine, etc.

## Expositions

L'exposition « Les femmes dans la police – les femmes en uniforme » présentée en mars dernier en préfecture du Rhône, sera mise à disposition du directeur de l'IRA, Institut régional d'administration de Lyon, M. Pierre-Henri Vray, et installée dans leurs locaux en mars 2018.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017

*Lettre d'information 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24*

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

Twitter  [@slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)

## **Liens**

Rubrique régulièrement enrichie ; liens directs vers les principales institutions locales, régionales, nationales ou internationales, les organismes de recherche et les associations amies.

**L'ouvrage sur la Résistance des policiers** - et des membres du corps préfectoral et des agents de préfecture - dans les régions préfectorales de Lyon et de Clermont-Ferrand est terminé depuis le mois de septembre. Le plus dur reste à faire. Le manuscrit a été envoyé à des éditeurs intéressés.

## ➤ **Législation et documentation**

JORF n°0255 du 31 octobre 2017

### **LOI n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/10/30/INTX1716370L/jo/texte>

Promulgation qui a fait l'objet de nombreux recours devant le Conseil d'État et de QPC devant le Conseil constitutionnel.

Conseil constitutionnel : Décision n° 2017-677 QPC du 01 décembre 2017 - Ligue des droits de l'Homme [Contrôles d'identité, fouilles de bagages et visites de véhicules dans le cadre de l'état d'urgence] « Le Conseil constitutionnel a été saisi le 25 septembre 2017 par le Conseil d'État d'une question prioritaire de constitutionnalité portant sur l'article 8-1 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, dans sa rédaction issue de la loi n° 2016-987 du 21 juillet 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et portant mesures de renforcement de la lutte antiterroriste.

En application du premier alinéa de l'article 8-1 de la loi du 3 avril 1955, dans les zones dans lesquelles l'état d'urgence a été déclaré, le préfet peut autoriser, par décision motivée, les officiers de police judiciaire et, sous leur responsabilité, les agents de police judiciaire et certains agents de police judiciaire adjoints à procéder à des contrôles d'identité, à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages ainsi qu'à la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public.

La Ligue des droits de l'Homme reprochait à ces dispositions de permettre qu'il soit ainsi procédé à ces mesures, sans que la décision d'y recourir soit subordonnée à des circonstances ou à des menaces particulières ni qu'un contrôle juridictionnel effectif puisse s'exercer à leur rencontre. Il en résultait, selon cette association, une violation de la liberté d'aller et de venir, du droit au respect de la vie privée, du principe d'égalité devant la loi et du droit à un recours juridictionnel effectif, ainsi qu'une méconnaissance par le législateur de sa compétence de nature à affecter ces droits et libertés.

La décision rendue ce jour par le Conseil constitutionnel rappelle que la Constitution n'exclut pas la possibilité pour le législateur de prévoir un régime d'état d'urgence. Il appartient au législateur, dans ce cadre, d'assurer la conciliation entre, d'une part, la prévention des atteintes à l'ordre public et, d'autre part, le respect des droits et libertés reconnus à tous ceux qui résident sur le territoire de la République. Parmi ces droits et libertés figurent la liberté d'aller et de venir, composante de la liberté personnelle protégée par les articles 2 et 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le droit au respect de la vie privée, protégé par le même article 2.

Examinant à la lumière de ces règles constitutionnelles les dispositions contestées, le Conseil constitutionnel relève que, si celles-ci font obligation au préfet de désigner précisément les lieux concernés par ces opérations, ainsi que la durée pendant laquelle elles sont autorisées, qui ne peut excéder vingt-quatre heures, et si elles rendent applicables à ces opérations certaines des garanties applicables aux inspections, fouilles et visites réalisées dans un cadre judiciaire, il peut être procédé à ces opérations, dans les lieux désignés par la décision du préfet, à l'encontre de toute personne, quel que soit son comportement et sans son consentement.

Le Conseil constitutionnel juge que, s'il est loisible au législateur de prévoir que les opérations mises en œuvre dans ce cadre peuvent ne pas être liées au comportement de la personne, la pratique de ces opérations de manière généralisée et discrétionnaire serait incompatible avec la liberté d'aller et de venir et le droit au respect de la vie privée. Or, en prévoyant que ces opérations peuvent être autorisées en tout lieu dans les zones où s'applique l'état d'urgence, le législateur a permis leur mise en œuvre sans qu'elles soient nécessairement justifiées par des

**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017**

*Lettre d'information 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24*

**Directeur de la publication, Michel Salager**

**ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)**

**E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>**

**Twitter  @shistopol**

circonstances particulières établissant le risque d'atteinte à l'ordre public dans les lieux en cause. Faut que le législateur ait assuré une conciliation équilibrée entre, d'une part, l'objectif de valeur constitutionnelle de sauvegarde de l'ordre public, et, d'autre part, la liberté d'aller et de venir et le droit au respect de la vie privée, le Conseil constitutionnel prononce la censure de l'article 8-1 de la loi du 3 avril 1955.

Concernant les effets dans le temps de cette censure, le Conseil constitutionnel rappelle qu'il ne dispose pas d'un pouvoir général d'appréciation de même nature que celui du Parlement et qu'il ne lui appartient pas d'indiquer les modifications qui doivent être retenues pour qu'il soit remédié à l'inconstitutionnalité constatée. Il relève qu'en l'espèce, en cas de recours à l'état d'urgence, l'abrogation immédiate des dispositions contestées aurait pour effet de priver l'autorité administrative du pouvoir d'autoriser des contrôles d'identité, des fouilles de bagages et des visites de véhicules et entraînerait ainsi des conséquences manifestement excessives. C'est pourquoi, il reporte au 30 juin 2018 la date de l'abrogation des dispositions contestées. Ce délai permettra au Parlement, le cas échéant, d'adopter un nouveau dispositif conforme aux exigences constitutionnelles. »

Par ailleurs, le Conseil d'État a rejeté, le 28 décembre, le recours déposé par trois associations contre le rétablissement des contrôles aux frontières à l'intérieur de l'espace Schengen, en vigueur en France depuis novembre 2015. En octobre dernier, le gouvernement français a prolongé jusqu'au 30 avril 2018 cette dérogation à la libre circulation prévue dans le cadre de l'accord de Schengen en invoquant à nouveau la menace d'attentats. L'Anafe (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), le Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés) et la Cimade (Comité inter-mouvements auprès des évacués) avaient saisi dans la foulée le Conseil d'Etat d'un recours pour excès de pouvoir contre cette mesure.

Mesures de police administrative prises dans le cadre des articles 1<sup>er</sup> à 4 de la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, au 15 décembre 2017

<http://www2.assemblee-nationale.fr/15/commissions-permanentes/commission-des-lois/controle-parlementaire-silt/controle-parlementaire-de-la-loi-renforçant-la-securite-interieure-et-la-lutte-contre-le-terrorisme/donnees-chiffrees/mesures-de-police-administrative>

Autre QPC visant l'état d'urgence

Le 11 janvier le Conseil constitutionnel, « pour des motifs, proches de ceux retenus dans la décision n° 2017-635 QPC du 9 juin 2017 sur les interdictions de séjour dans le cadre de l'état d'urgence, le Conseil constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution, avec effet immédiat, les dispositions du 2° de l'article 5 de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, dans sa rédaction antérieure à la loi du 11 juillet 2017... » concernant les zones de protection ou de sécurité.

JORF n°0217 du 16 septembre 2017

**LOI organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/9/15/JUSC1715752L/jo/texte>

JORF n°0217 du 16 septembre 2017

**LOI n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/9/15/MTRX1717150L/jo/texte>

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017

*Lettre d'information* 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

Twitter  @shistopol

JORF n°0304 du 30 décembre 2017

**Arrêté du 27 décembre 2017 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources et des compétences de la police nationale**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/12/27/INTC1732133A/jo/texte>

JORF n°0305 du 31 décembre 2017

**Décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/12/29/INTD1730466D/jo/texte>

**Jurisprudence**

Le 28 mars, la chambre criminelle de la cour de Cassation a jugé que « lorsqu'elle apprécie la légalité d'un arrêté préfectoral ordonnant des perquisitions en application de la législation sur l'état d'urgence, la juridiction pénale doit, avant de statuer, si elle estime l'arrêté insuffisamment motivé, solliciter le ministère public afin d'obtenir de l'autorité préfectorale les éléments factuels sur lesquels celle-ci s'est fondée pour prendre sa décision », cassant "l'arrêt d'une cour d'appel qui, pour accueillir une exception de nullité tirée de l'illégalité de l'acte administratif, se borne à relever que la motivation de celui-ci est insuffisante", solution approuvée par Jean-Baptiste Perrier (JCP 2017, éd. G, II, 473), pour qui, "au regard du nécessaire compromis devant être trouvé", "la nullité de toute perquisition administrative, en raison de son apparente motivation insuffisante, aurait été excessive, [tandis que] la validité de toute perquisition, malgré son apparente justification, aurait été déceptive. »

[https://www.courdecassation.fr/publications\\_26/bulletin\\_information\\_cour\\_cassation\\_27/bulletins\\_information\\_2017\\_7966/n\\_868\\_8369/](https://www.courdecassation.fr/publications_26/bulletin_information_cour_cassation_27/bulletins_information_2017_7966/n_868_8369/)

**Documentation diverse**

**Revue stratégique de défense et de sécurité nationale** et **Annuaire statistique de la défense**

<https://www.ihedn.fr/document/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017>

<https://www.ihedn.fr/document/annuaire-statistique-de-la-defense>

**Victimisation 2016 et perceptions de la sécurité - Résultats de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2017 – violences ONDRP - INHESJ**

[https://inhesj.fr/sites/default/files/ondrp\\_files/evenements/victimation2016\\_web\\_vect\\_ok.pdf](https://inhesj.fr/sites/default/files/ondrp_files/evenements/victimation2016_web_vect_ok.pdf)

Le **SIRASCO**, service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée, relevant de la DCPJ, direction centrale de la police judiciaire, est très certainement méconnu d'une grande partie des policiers. Il a organisé le premier séminaire européen sur le renseignement criminel, du 3 au 5 octobre 2017, à Paris et réuni les représentants de 13 pays. La porosité entre la criminalité et le terrorisme a été l'un des points évoqués.

La PJ de Paris - et la brigade criminelle - a quitté, le mythique 36, quai des Orfèvres pour le 36, rue du Bastion, dont les locaux de la direction régionale de la PJ (DRPJ) ont été inaugurés, le 19 octobre, par le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb.

Quel avenir pour le 36 ?

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017

*Lettre d'information* 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

Twitter  @slhistopol



## ➤ **Mouvements préfectoraux**

Dans la capitale de la région Auvergne – Rhône-Alpes, le préfet Stéphane Bouillon a succédé au préfet Henri-Michel Comet, en tant que préfet de région, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône.

Et le préfet Emmanuel Aubry au préfet Xavier Inglebert au poste de secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône.

Le préfet Éric Morvan a pris ses fonctions de directeur général de la Police nationale.

## ➤ **Recrutements – Formation – Information**

La Police nationale est présente sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook, à l'instar des préfectures, de la Gendarmerie, de la Douane, de l'Armée... Dans les départements, toutes les DDSP ne possèdent pas un compte. Le Rhône, l'Isère et la Loire possèdent un compte Twitter. Il en est de même des groupements départementaux de gendarmerie : Rhône et Ain.

Les recrutements de la Police nationale font l'objet d'une campagne très active à destination des candidats cadets de la République, adjoints de sécurité (ADS), gardiens de la paix, officiers et commissaires de police ou personnels techniques. Les actions vers la jeunesse et la découverte des métiers se matérialise sous forme de jeux, de quizz, d'animations y compris accessibles aux plus jeunes. Un site leur est dédié, <http://www.policejunior.fr/>



Se multiplient Affiches présentant femmes-hommes, métiers diversifiés, au graphisme d'actualité, voire BD - renvoyant à l'archéologie les placards « La Police, un métier d'homme ! » - de nature à susciter des vocations.

9

Début décembre 2017, la 245<sup>e</sup> promotion de gardiens de la paix « Louis-Philippe Hildéral », tué en service en 2014, est sortie du CFP de Chassieu.

## ➤ **Nouveaux équipements.**

Voitures de police du futur : *Gruau* et *Thalès (Gicat)* s'associent pour créer une voiture hyper-connectée. Avec un coffre de pavillon (mobile) remplaçant la rampe lumineuse et renfermant caméras, système radio, surveillance vidéo, système d'identification, signaux sonores. Versions police et gendarmerie ont été présentées au dernier salon *Milipol*.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

Twitter [@slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)



Smartphones et tablettes *Neo* ont commencé à être distribués dans les services.

RHÔNE SECURITÉ

## La police du futur sera connectée

Constater, verbaliser, renseigner : avec le déploiement de tablettes et de smartphones, les policiers ont leur bureau dans la poche.

Deux secondes. C'est le temps qu'il faut à un fonctionnaire, hier basé loin d'un ordinateur à Vaise, pour scanner un permis de conduire puis interroger le fichier pour voir si tout est en règle. Maintenant dans le monde de la police, le travail de l'inspecteur se présente sous la forme d'une tablette ou d'un smartphone qui fait tout : scanner des documents d'identité, interroger des fichiers (permis de conduire, véhicules volés, permis de conduire...) ou encore saisir sans avoir à vous reconnecter au centre de données du policier au quotidien pour qu'il soit plus efficace et plus précis. « Romaine Elieuvre, chargée de la sécurité, a dit : « Nous allons nous équiper de smartphones et de tablettes dès la fin de l'année, et à 600 d'ici 2019. Tous les fonctionnaires de terrain seront dotés », promet Lucien Poirault, patron des policiers du Rhône, qui parle



« Les policiers du commissariat du 9<sup>e</sup> expérimentent leurs nouvelles tablettes connectées sur un contrôle routier. Photo: Stéphane Joffe »

brédague. « Chaque fois qu'on de très propre sans rentrer au service », se délecte un employé spécialisé.

« 500 tablettes et smartphones seront déployés d'ici la fin de l'année. »

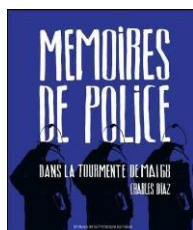
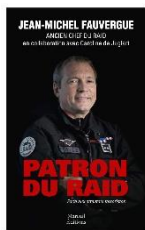
Lucien Poirault, patron des policiers du Rhône

### Les gendarmes aussi

Les gendarmes ont aussi leur propre équipement que ils ont baptisé Neo-gend. Et qu'ils ont expérimenté dès 2013. Résultat, chaque unité possède une tablette collective depuis 2016, ainsi que leurs commandants. En ce dernier trimestre, le déploiement passe à la vitesse supérieure puisque l'objectif est de doter chaque gendarme d'un smartphone. Dans le Rhône, un tiers d'entre eux est équipé et a reçu une formation. Les autres le seront avant la fin du premier trimestre 2018. « C'est un gain de temps assez considérable », admet cet officier, qui prend l'exemple d'un contrôle de l'ensemble des passagers d'un bus d'une ligne internationale, par lequel le défilé de contrôle est de plus en plus. « Avant il fallait deux heures pour contrôler une cinquantaine de passagers. Maintenant, cela prend vingt minutes ». X.B.

## Ouvrages

Cette rubrique n'a pour objet que de vous présenter une sélection de livres. Elle n'est nullement exhaustive. Vous pouvez nous proposer des ouvrages dont la diffusion mériterait une diffusion.

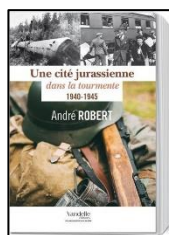
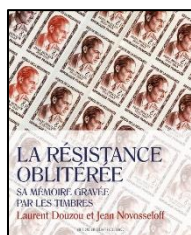


*Patron du Raid* de l'ancien chef de cette unité, Jean-Michel Fauvergue, aujourd'hui député.  
*Mémoires de police. Dans la tourmente de mai 1968* par Charles Diaz, commissaire général de police, à partir notamment des archives de la préfecture de Police.

*Police scientifique, les experts au cœur de la scène de crime*, de Sébastien Aguilar et Benoît de Maillard

*Le petit Quizz police*, plusieurs dizaines de questions de nature à faire découvrir la police et son histoire, sous un mode ludique.

*Pièces à conviction* par Emmanuel et Jérôme Pierrat, chroniqueurs judiciaires, à partir de l'étude de grandes affaires criminelles.



*La Résistance oblitérée* par le professeur des universités et historien Laurent Douzou et Jean Novosseloff. Une étude de la Résistance française à travers les timbres commémoratifs de la Libération à nos jours.

*Le journal d'Anne Frank*, collectif. Adaptation particulièrement réussie du *Journal* sous forme de BD, servi par un très beau graphisme.

*Louhans dans la Résistance*. Livret de parcours de mémoire de la ville de Louhans pendant la Seconde Guerre mondiale (ANACR). Un véritable « village français ».

*Une cité jurassienne dans la tourmente, 1940-1945*, par l'historien André Robert  
Nouvel hors-série de la Documentation photographique, *La France défaite 1940 – 1945*. Ouvrage pédagogique, synthétique renfermant documents et photos inédits ou oubliés.

*Les cahiers de la Justice*

« La cour d'assises du XXIème siècle. »



Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

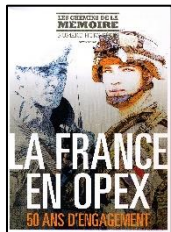
Twitter  @shistopol

Sujet d'une brûlante actualité : certainement l'un des ouvrages de référence sur l'IA  
*La guerre des intelligences. Intelligence Artificielle versus Intelligence Humaine*, du docteur Laurent Alexandre et le hors-série de *Libération* « Voyage au cœur de l'IA »

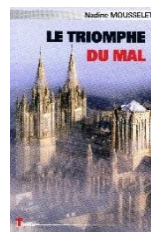
*La France en Opex. 50 ans d'engagement.*

*Le Monde en 40 cartes*

*Espionnage et renseignement pendant la Première Guerre mondiale*



Romans policiers.



*Le prince de Cochinchine*, Une nouvelle enquête du commissaire au Châtelet Nicolas Le Floch, par Jean-François Parot.

*Tension extrême*, de Sylvain Forge, Prix du quai des Orfèvres 2018. Enquêtes menées par une jeune commissaire de police fraîche émoulue de l'Ensp et son adjointe.

Olivier Barde-Cabuçon, après *le Moine et le singe-roi*, et les investigations du commissaire aux morts étranges, nous entraîne dans une enquête dans le milieu de la psychanalyse à la Belle époque.

*Le triomphe du mal* par Nadine Mousselet de Jonckheere fait partie de ces polars qui s'inscrivent dans un cadre régional. Ici la Normandie. L'enquête est menée par une psychocriminelle. Ce roman fait partie d'une longue série qui permet de découvrir cette belle région de France.



*La parole est au cadavre* de Perrine Rogiez-Thubert, *Passe la BAC d'abord*, d'Éric Sauve et *La chance du perdant* de Christophe Guillaumot, tous trois policiers.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017

*Lettre d'information* 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

Twitter  @shistopol



*Sur les traces de la CRS 181 (1944-1964)* par **Éric Dussert** et **Pascal Gensous**, capitaine de police à la CRS autoroutière Aquitaine. Ouvrage en souscription.

<http://www.ddabordeaux.com/produit/ouvrages-en-souscription/traces-de-c-r-s-181/>



Les désormais incontournables *Quais du Polar* auront pour cadre Lyon les 6, 7 et 8 avril 2018. De nombreux partenaires dont l'ENSP et la PTS.

Du 16 au 18 février, à Strasbourg, Festival *Historia – Vivez l'Histoire*  
<http://www.historia.fr/site/event/le-festival-historia>

### Appel à contribution

Pierre Léoutre, capitaine de police honoraire, écrivain, auteur de romans policiers, président de l'association culturelle lectourose «Le 122» va organiser une nouvelle édition du « salon du polar » à Auch (Gers) le dimanche 2 décembre 2018 « Salon du polar – histoires de police » :

<https://www.facebook.com/salondupolarehistoiresdepolice/>

A cette fin, il recherche des auteurs de romans policiers, des conférenciers et des participants à un concours de nouvelles qu'il vient de lancer :

<http://www.blog813.com/2018/01/un-concours-de-nouvelles-policiers-lance-par-le-122.html>.

## ➤ A l'Honneur

Les douanes de Lyon ont reçu leur drapeau (novembre 2017).

Dans la dernière promotion de la Légion d'honneur du 1<sup>er</sup> janvier 2018, nominations au grade de chevalier :

Mmes Anne Cornet, directrice interrégionale des Douanes de Lyon et Corinne Groult-Maisto, commissaire divisionnaire, directrice zonale au Recrutement et à la Formation de la Police nationale.



## ➤ Mémoire

### Commémorations police

Cérémonies du 3 novembre à la mémoire du lieutenant Guy Hubert, tué par un commando d'Action directe et le 10 novembre devant le monument aux morts des policiers au cimetière des policiers à Loyasse, suivie de la traditionnelle messe à la mémoire des policiers, le 12 novembre, en l'église de Saint-Bonaventure.

### Mémoire, histoire et citoyenneté

Dans le cadre de la célébration des 30 ans du procès Klaus Barbie, de multiples événements, commémorations, conférences, projections de films et de témoignages se sont poursuivis tout au long du second semestre 2017, au Mémorial national de Montluc, au CHRD, aux Archives départementales et métropolitaines, à l'Université Catholique et au Goethe Institut, à l'Hôtel de Ville de Lyon, à la mairie du 6<sup>e</sup> ou à la mairie de Caluire « Entretiens Jean Moulin : Sommes tous libres de la même façon ? » etc.

Le 24 août, la cérémonie de commémoration de la libération de la prison de Montluc a été présidée par le préfet de région Michel-Henri Comet.

L'exposition au mémorial de Montluc est visible jusqu'au 30 juin 2018.

<http://mailchi.mp/432866a88c51/newsletter-memorial-national-de-la-prison-de-montluc-janvier-2018?e=a0b564e344>

Grâce au soutien du procureur général honoraire Jean-Olivier Viout, président du Conseil scientifique et d'orientation du Mémorial national de la prison Montluc, une cellule a été dédiée à la mémoire du commissaire Jules Cros, interné et mort dans la prison. Une cérémonie doit être organisée au printemps.

### Expositions

Au CHRD de Lyon, *Les jours sans, Alimentation et pénurie en temps de guerre*, depuis le 13 avril se poursuit jusqu'au 28 janvier 2018.

<http://www.chrd.lyon.fr/chrd/>

Aux Archives municipales de Lyon, l'exposition « 14-18, Lyon jour après jour » est visible jusqu'au 23 février 2018.

Au musée de la Gendarmerie à Melun, Du 5 octobre 2017 au 15 juillet 2018, le musée propose une exposition internationale sur les gendarmeries du monde présentes dans 45 pays.



Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

Twitter @shistopol

A Annemasse, un projet de maison de la mémoire porte sur l'ancienne prison de la Gestapo, face à l'hôtel *Pax*.

<http://www.lemessager.fr/genevois/qu-y-a-t-il-derriere-le-projet-de-maison-de-la-memoire-ia928b929n191152>

Ouverture du centre documentaire du Mémorial de la Maison d'Izieu.

<http://www.memorialzieu.eu/ressources-documentaires/>

Service historique de la Défense (SHD) Dossiers administratifs des Résistants [GR16P]

<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/dossiers-administratifs-de-r%C3%A9sistants>

## ➤ Newsletters – Sites Internet

Parmi les multiples *newsletters* dont nous avons été destinataires ces derniers mois, nous avons opéré une sélection tant dans le domaine qui nous concerne directement que dans ceux du patrimoine ou de la culture. Vous pouvez retrouver d'autres adresses dans les précédentes *Lettres d'information*, sur notre compte Twitter et ceux de nos abonnements ou de nos abonnés, ou encore dans la rubrique « liens » du Site.

La très riche *lettre* de *CriminoCorpus* : histoire de la justice, de l'administration pénitentiaire mais aussi de la police et en particulier de la police technique et scientifique.  
<http://newsletter.criminocorpus.org/2018/janvier/19.html>

*La lettre aux Amis de la Police et de la Gendarmerie* de Jean-Marc Berlière <http://politeia.over-blog.fr/>

Le ministère de l'Intérieur, <https://www.interieur.gouv.fr/>  
<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-police/Police-Junior>  
L'ENSP <http://www.ensp.interieur.gouv.fr/>  
Le Musée de la préfecture de Police, SMAC  
<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaitre/Services-et-missions/Service-de-la-memoire-et-des-affaires-culturelles/Le-musee-de-la-prefecture-de-police>

Le Musée de la Gendarmerie nationale de Melun,  
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/musee>.  
Destins de gendarmes en Seine-et-Marne (1944)  
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/musee/En-bref/Presentation-officielle-de-la-publication-Destins-de-gendarmes-en-Seine-et-Marne-La-Liberation-1944>. Partenariat avec l'Onacvg.  
Blog « Les pandores, gendarmes et gendarmeries »  
<https://gendarmes.hypotheses.org/bibliographie-sur-lhistoire-de-la-gendarmerie>

Le Musée national des Douanes de Bordeaux <http://www.musee-douanes.fr/newsletters/238-la-newsletter-du-mnd-ete-2017.html>  
et L'Association d'Histoire des Douanes (AHAD) [ahad-enbd@douane.finances.gouv.fr](mailto:ahad-enbd@douane.finances.gouv.fr) - <http://asso-ahad.blogspot.fr/> Elle propose en souscription un ouvrage sur l'engagement militaire de la Douane en 14-18.

Le Service historique de la Défense qui met en ligne des instruments de recherches  
<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/les-instruments-de-recherche>

L'IRA de Lyon <https://www.ira-lyon.gouv.fr/fr/Pages/accueil.aspx> met en ligne une Revue des sommaires de son Centre de ressources documentaires.  
<http://mailchi.mp/87b16d84bdef/nouveau-revue-des-sommaires-janvier-2018>

La bibliothèque de la Fondation Napoléon.  
<http://bibliotheque-martial-lapeyre.napoleon.org/Default/catalogue.aspx>

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017

*Lettre d'information* 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

Twitter  @shistopol



<http://policehommage.blogspot.fr/> Site dédié aux policiers victimes du devoir, morts en service ou à l'occasion du service.

Le réseau Memorha et le projet Memospace <http://www.reseaumemorha.org/>

La *lettre de Gallica* de la Bnf en ligne, <http://lettre-gallica.bnf.fr/>

Les Archives municipales de Toulouse et leur Lettre <http://www.archives.toulouse.fr> Arcanes

Les Archives municipales de Lyon et leur Lettre <http://www.archives-lyon.fr/archives/>

La bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon <https://www.bm-lyon.fr/16-bibliotheques-et-un-bibliobus/bibliotheque-de-la-part-dieu/>

Patrimoine lyonnais [www.patrimoine-lyon.org](http://www.patrimoine-lyon.org)

Alliance lyonnaise pour le Tourisme Chinois [www.youlyon.com](http://www.youlyon.com)

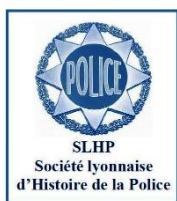
## De bonnes raisons d'adhérer à la SLHP

Vous recevez cette *lettre*, soit parce que vous en avez fait la demande, soit parce que nous pensons que l'histoire de la police, sa mémoire et son patrimoine ne peuvent vous laisser indifférents. Vous vous sentez concernés par tout ce qui est relatif à leur recherche, leur sauvegarde, leur valorisation et leur transmission, vous croyez aux valeurs de la Police nationale, franchissez le pas et rejoignez-nous.

Nous avons besoin de l'apport de chacun, que vous souhaitiez vous investir ou simplement nous soutenir.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et suggestions.

Des correspondants dans les directions et services de tous les départements de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, voire au-delà sont recherchés. Ils sont les bienvenus.



### BULLETIN d'ADHÉSION Année 2018

Nom : Prénom :  
Nom de jeune fille :  
Qualité/Profession :  
Administration/Entreprise  
Personne morale/Association  
Domicile : Rue :  
Ville : code postal :  
Tél : Portable :  
E-mail :

[Date et signature]

18

#### Cotisations :

Individuel : 18 €

Personne morale et association : 30 €

Couple ou famille (2 personnes) : 30 €

Bienfaiteur : 50 €

Don : pas de montant minimum

Règlement par chèque à l'ordre de la Société Lyonnaise d'Histoire de la Police

A adresser au siège de l'association, 141, rue Baraban – 69003 - Lyon (chez Michel Salager)

La cotisation est déductible des impôts

*Art. 200 du CGI et Instruction 5 B-17-99 du 4 octobre 1999 relative aux réductions d'impôts accordées au titre des dons (B. O. I. 5 B- 1 7- 99, n° 186 du 8 octobre 1999) : le don ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu lorsqu'il est effectué « au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ».*

**Société Lyonnaise d'Histoire de la police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017**

**E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr> - tel : 0472333902**

**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017**

**Lettre d'information 2017/3 - 2018/1 N° 23 & 24**

**Directeur de la publication, Michel Salager**

**ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)**

**E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>**

**Twitter  @shistopol**